

Séance ordinaire du 15 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, et le quinze juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : Mrs SALLET Jacques - CAVILLON Hervé - JOLY Christian - VELON Guillaume - CHUNIAUD Roland - TATON Pascal
Mmes PACCOUD Karine - JOUVENT Claire - LETOURNEAU Adeline - PERRETANT Delphine

Excusés : Mme JOSSERAND Yolande (pouvoir à PACCOUD Karine)

Absent : Mme BOYER Frédérique (pouvoir à PERRETANT Delphine)

Monsieur VELON Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a :

- approuvé à l'unanimité le montant de la rémunération attribuée à Mme RIGAUD Virginie, recrutée en qualité de secrétaire de mairie à compter du 27 mai 2017.

- mis à jour la liste des foyers et entreprises assujettis à la redevance des ordures ménagères afin de prendre en compte les arrivées et départs de la commune.

- approuvé à l'unanimité le rejet de l'offre de l'entreprise BRESSE MENUISERIE AGENCEMENT du fait que sa proposition de prix est nettement supérieure au budget prévu pour l'année 2017 et non conforme aux critères de l'appel d'offre et décidé de relancer une consultation sur la base du même cahier des charges pour une réalisation des travaux estimée dans le second semestre 2017.

- approuvé à l'unanimité le choix de l'entreprise SOCAFL pour le programme de voirie 2017 pour un montant de 34 413,00 €.

- approuvé à l'unanimité le choix de l'entreprise LARUE pour la livraison de cailloux au titre du programme voirie 2017 pour un montant de 14 438,64 €.

- pris note de la demande de devis de peinture pour le sol, pour le projet de sécurisation du bourg.

- été informé que l'EURL BRESSE TERRASSEMENT a donné un tarif de 150 € pour l'arrachage des souches situées à Château Giroud.

- été informé que la SARL BOUTON NOGA a également donné un devis d'un montant de 360 € TTC pour effectuer l'élagage des 5 platanes situés derrière l'église et que le chantier aura lieu fin août, début septembre (avant la rentrée scolaire).

- noté que seule la Caisse d'Epargne a répondu à la demande de prêt. Que les offres de financement de la Banque Populaire et de La Poste doivent arriver.

- été informé que l'entreprise ROCHETAILLEE EMAIL a fourni des bons à tirer à valider pour la commande de panneaux pour le programme de numérotation des voies. A rejeté à 3 voix pour et 9 voix contre, l'inscription : Saint-Jean-sur-Reyssouze sur les plaques de numéro.

- approuvé à l'unanimité le maintien de la demande de subvention départementale pour le projet de sécurisation du bourg,

- décidé de ne pas donner suite à la proposition de reprise du commerce de Mme JOLY,

- pris connaissance de l'attente de la réception de la convention pour la mise en place du marché de légumes bio par les Jardins de Cocagne,

- donné son accord pour la nomination de Mme Yolande JOSSERAND coordonnateur recensement pour 2018,

- Eté informé de la réception d'un courrier de dédit de Mme BELFY pour le logement n°6 qu'elle occupe dans le bâtiment de l'ancienne cure. Elle libère le logement le 10/07/2017. Un état des lieux est à prévoir.

- Pris connaissance de la notification de subvention reçue pour la réfection du tableau Saint Jean-Baptiste pour un montant de 1 828 €.

- Eté informé de la réception du montant des dotations de l'état pour l'année 2017 :

Dotation	Budgété	Notifié	Différence
DGF	80 000	85 346	+ 5 346
DNP (péréquation)	7 500	10 832	+ 3 332
DSR	20 000	24 830	+ 4 830
Dotation élu local	2 700	2 962	+ 262
Total	110 200	123 970	13 770

avec un montant de 13 770 € de plus que prévu au départ.

- Eté avisé de la baisse du montant de la subvention accordée pour l'aménagement du SIVOS dans les anciens locaux de La Poste de 377 € 32, du fait d'un coût des opérations inférieur aux prévisions. Le montant définitif de la subvention étant de 1 622 € 68.

- Pris connaissance de l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 945 € pour la mise en accessibilité des équipements des territoires ruraux suivants : église, bibliothèque, cantine scolaire, salle de réunion et construction d'un abri à la sortie de l'école.

- Eté informé de l'accord, par le FPIC (Fonds national de Péréquation de Ressources Intercommunales et Communales), pour l'exercice 2017, d'un montant reversé de 152 €.

- Pris note :

*de la réception des déclarations de travaux pour l'installation de la fibre optique avec un début de travaux au 04/09/2017 :

* du compte-rendu technique du Conseil Départementale (SATESE) sur le fonctionnement de la station d'épuration, qui fait état du respect des exigences réglementaires.

* de la réception d'un rapport de contrôle de l'installation de la protection foudre de l'église ainsi que d'une convention de maintenance pouvant être signée pour l'année 2018.

* de la libération d'un logement SEMCODA occupé par M. MEDOR et Mme JONNARD à compter du 24 août 2017.

* de la proposition d'acquisition de la maison de Mme DUPUPUET Lisette, situé au Bourg, par la SEMCODA pour la création de 4 logements sociaux.

*de la déclaration de présence pour mener une campagne de sensibilisation et de recherche de nouvelles adhésions de l'UNICEF sur la commune du 5 juin au 1er juillet 2017.

* de l'invitation à l'assemblée générale ordinaire de l'ADAPA qui aura lieu le 26 juin 2017 à 17 h à la salle Rotonde de Péronnas.

* de la fête de l'école de Saint-Julien-sur-Reyssouze le 16 juin 2017 à 18 h 30.

* de l'invitation au spectacle TURACK qui aura lieu le 23 juin 2017 sur le sentier du buisson niais à 16 h 50, 17 h 50 et 18 h 50. Ainsi que des représentations de la compagnie Turak théâtre les 21, 22 et 23 juin à 20 h 30 à la Ferme Musée de la Forêt à Courtes.

* de l'organisation du pot de départ de Mme MARGUIN Michèle, le 22/07/2017 avec prise en charge des boissons par la commune et du buffet par Mme MARGUIN, demande de réponse de participation avant le 10 juillet et mise en place d'une cagnotte cadeau à la mairie.

* de la tenue de la prochaine séance le jeudi 20 juillet 2017 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance.